

# ÉCOLE DOCTORALE UNIVERSITÉ — PARIS-EST

## Organisations, Marchés, Institutions

<http://www.univ-paris-est.fr/ecole-doctorale-omi>

« Droit, philosophie, sciences politiques »

« Économie, gestion, sciences sociales »

Nathalie Lourenço – 01 45 17 44 45 – [nathalie.lourenco@univ-paris-est.fr](mailto:nathalie.lourenco@univ-paris-est.fr)  
[ed-omi@univ-paris-est.fr](mailto:ed-omi@univ-paris-est.fr)

### Prise en compte des formations

Les doctorants rattachés à l'école doctorale « *Organisations, Marchés, Institutions* » se doivent de suivre, chaque année, trente heures de formation, par décision du Conseil de l'École en date du mercredi 27 avril 2011. Ces formations sont offertes, soit par le département des études doctorales de l'Université Paris-Est, soit par l'École.

Il est aussi possible de valider, au titre de cette obligation, les cinq autres unités de formation suivantes.

Unité de formation	Heures validées
Cours ou séminaire de deuxième année de Master	En raison du volume horaire de la formation
Formation délivrée par une autre école doctorale du Pres Université Paris-Est	En raison du volume horaire de la formation
Autre formation utile à la réalisation de la thèse	Au cas par cas, à la suite d'une proposition du directeur de la thèse validée par le directeur de l'École
Participation annuelle à un séminaire de doctorants	5 heures
Participation à la Jédomi	5 heures
Participation à un colloque	
- Avec présentation	7 heures
- Sans présentation	5 heures

La validation est assurée par le responsable administratif de l'École ; elle requière l'accord préalable du directeur de la thèse et du directeur de l'École.

Les heures de formation effectuées au-delà de la trentième heure sont reportées sur l'année suivante.